



APPEL à RASSEMBLEMENT

JEUDI 11 AVRIL A 12:00

Le démantèlement de la DGFIP se met en place de manière accélérée : deux contre-réformes sont engagées simultanément : la géographie revisitée et la réforme de la fonction publique. A cela s'ajoute une répression inédite de la mobilisation des agents.

Un accès aux services publics restreint

Certains départements ont d'ores et déjà communiqué sur leurs projets de restructurations. La constante : suppression de un quart à un tiers des effectifs, concentration drastique des SIP, SIE et SPF, mise en place de Maisons de Service Au Public avec une présence très ponctuelle de la DGFIP, remplacement de trésoreries par des agences comptables, externalisation de nombreuses missions (donc disparition de services entiers)...

La communication sur le projet laisse croire à une réimplantation de services en milieu rural alors qu'il s'agit d'une disparition des compétences et de leur remplacement par des coquilles vides assurant uniquement l'accueil et l'orientation vers les services numériques.

Des statuts qui passent à la trappe

Recours accru au recrutement de contractuels, dispositifs de mobilité forcée, détachements d'office, possibilité de préemption d'emplois par les préfets au profit d'autres administrations, tout est mis en oeuvre pour contraindre les agents à se plier à ces restructurations. Les règles de gestion changent opportunément, les interventions des instances paritaires sont réduites : les agents n'ont désormais plus les garanties de maintien à résidence ni même celle de rester administrés par la DGFIP !

Des mobilisations réprimées

Les agents qui défendent le service public et leurs emplois ne sont pas seulement ignorés et méprisés : ils sont désormais mis en cause devant la justice ! A Toulouse, le DRFIP n'a pas hésité à assigner en justice une quarantaine d'agents, qui ont été conviés à une soi-disant réunion aux fins de se faire signifier cette assignation par huissier de justice. Une astreinte de 1000 euros par jour et par site bloqué était requise, ainsi qu'un recours à la force publique pour assurer la levée des blocages. L'administration a été déboutée mais révèle par cette action qu'elle semble déterminée à écraser toute velléité de contestation.

AGIR : selon quelles modalités ?

En Dordogne, le DDFIP ne communique pas sur le projet de restructurations, mais une chose est sûre : tous les postes seront impactés. Pour agir de manière efficace, les actions doivent être concertées et la participation massive. Pour que celles-ci correspondent à vos contraintes et à vos attentes, nous vous invitons à vous rassembler sur chaque site le jeudi 11 avril à 12 h afin d'explorer les modalités de mobilisation qui vous semblent pertinentes.

Les différentes propositions peuvent ensuite être transmises aux organisations syndicales sur les boîtes mail suivantes afin que celles qui remportent une forte adhésion puissent être mises en place.

solidairesfinancespubliques.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr ; cgt.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr ; fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr ; cfdt.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr

Toutes les structures sont concernées, tous les agents sont en danger :

TRESORERIES

transfert de missions et réseau minimum :

- transfert du recouvrement impôt vers les SIP au 01/01/2020 avant que celui-ci ne soit transféré, hors DGFIP, au sein d'une agence unique de recouvrement,
- externalisation des chaînes « dépense » et « recettes » par la création de SFACT (Service Facturier) et/ou d'agences comptables au sein de la fonction publique territoriale
- concentration extrême du réseau, il ne resterait qu'un seul SPL et des cadres « VRP ».

TRESORERIE HOSPITALIERE

concentration...

- concentration selon le périmètre de compétence des groupements hospitaliers (GHT) soit le maintien de 2 uniques trésoreries.

SIP...

vers un front office virtuel et appauvri :

- Prélèvement A la Source, suppression de la TH,
- gestion de l'accueil essentiellement par le numérique et présence ponctuelle dans les maisons de services au public (MSAP) ou en itinérance voire en visio depuis les mairies,
- projet d'externalisation du recouvrement par la création d'une agence unique du recouvrement,
- regroupement des SIP (pour la gestion de l'assiette de l'IR) dans la limite de 50 ETP (Équivalent Temps Plein) soit le maintien de 3 ou 4 SIP (back office).

SPF

concentration et externalisation...

- l'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) entraînera de massives suppressions d'emplois (d'aucuns évoquent une estimation de près de 80 % des emplois actuels),
- concentration du réseau des SPF avec pour objectif un SPF par département.

SIE

concentration et externalisation...

- projet d'externalisation du recouvrement vers une agence unique du recouvrement,
- regroupement des SIE (pour la gestion de l'assiette des impôts professionnels) dans la limite de 50 ETP soit le maintien de 3 ou 4 SIE (back office).

CDIF

externalisation...

- externalisation de la topographie à l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière),
- à l'instar du sort réservé aux missions des trésoreries, il n'est pas incongru de croire que le transfert de la gestion du « Foncier » aux Collectivités Territoriales (à qui le produit profite déjà) est en phase de réflexion entraînant la fin du CDIF.

CONTROLE FISCAL ET RECHERCHE...

moins de contrôle :

- essor des algorithmes (data-mining) au détriment de l'humain : la programmation et le contrôle sur pièces sont directement visés,
- projet de constituer une agence du contrôle regroupant différents corps de contrôle,
- disparition des missions de terrain des BCR,
- loi « Essoc » et nouvelles procédures se traduisant par un affaiblissement du contrôle sur place.

ENCADREMENT

touché-coulé...

- resserrement sensible des voies de débouchés et des possibilités de promotion,
- projet de recruter des cadres du secteur privé.

DIRECTION

suppressions et mise en orbite

- les réductions de la population DGFIP et du nombre d'implantations impacteront le volume d'emplois des différentes divisions de la DDFIP. Certaines fusions de petites directions sont déjà mises en œuvre,
- à terme, montée en puissance de « l'interministérialité » en matière de RH.